

SEANCE DU 15 JUILLET 2020

Président Mr Manu TURQUIA, Maire

Présents : Céline NADÉ. Frédéric SCHUBNEL. Julie POITOU. Denis URBANY. Sandrine ZANCHIN. Edmond-Pierre EMERAUX. Fatima BOUDJAOUI. Luc GUERDER. Sylvie BUCHHEIT. Denis OLIVIERI. Geoffrey MARHOFFER. Quentin CASAGRANDE. André GLAUDE. Cindy JOLIVALT. Mathieu KOPERA. Jean-Marie KLEIN

Absents excusés : Meghann CHRISTEN a donné procuration à Julie POITOU.
Cathy HEITZ a donné procuration à Céline NADÉ.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 JUIN 2020.

26/2020 - ABANDON D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT REHABILITATION DU PRESBYTERE

André GLAUDE intervient sur cette délibération. Il est surpris car il y a 4 mois, lors de la campagne électorale, l'équipe municipale en place a distribué un programme où il était question du presbytère alors que maintenant il est ajourné.

Monsieur le Maire lui répond que lorsqu'il est arrivé en mairie et qu'il a examiné les comptes de la commune, il s'est rendu compte que ce projet n'était pas réalisable actuellement.

Jean-Marie KLEIN intervient en lui disant qu'il avait quand même participé à l'élaboration des tracts de la campagne, et que ce sont des mensonges qui ont été écrits.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas menti mais qu'il a constaté par la suite que le budget destiné à la réhabilitation du presbytère n'était pas tenable et qu'il est là pour l'intérêt de la commune donc ne pas l'endetter encore plus.

Monsieur le Maire explique encore qu'il a fait le choix d'ajourner ce projet dans l'intérêt de la commune.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réhabilitation du presbytère de la commune a été décidée par délibération du 25 Avril 2018 lors de l'établissement du budget primitif.

Il expose, qu'à ce jour, au vu des finances communales restreintes, il convient d'ajourner ce projet et d'affecter les crédits initialement prévus à cet effet à d'autres travaux ou acquisitions plus urgentes qui seront imputés à la section d'investissement.

Délibération adoptée par 18 voix POUR et 1 abstention.

27/2020 - FIXATION DU TAUX DES TAXES

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Selon la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, soit 9,58 %.

Concernant les taux de taxes foncières, ceux-ci restent inchangés, à savoir :

- Taxe foncière bâti 17,55 %
- Taxe foncière non bâti 57,80 %

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres.

28/2020 - BUDGET PRIMITIF M 14 – EXERCICE 2020

Mathieu KOPERA demande pourquoi les indemnités des élus ont augmenté alors que la commune n'a pas d'argent.

Monsieur le Maire lui répond que les indemnités sont inférieures de 20 % par rapport au montant fixé par la loi.

Mathieu KOPERA demande aux conseillers si cette augmentation ne dérange personne dans l'assemblée alors qu'ils sont à peine en place.

Cindy JOLIVALT demande pourquoi ils n'ont pas gardé le taux appliqué par l'ancienne municipalité.

André GLAUDE rappelle que Madame WINTERSTEIN a démissionné du conseil par rapport à l'état des finances de la commune et il trouve cette augmentation indécente.

Après présentation du budget primitif M14 de l'année 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE, adopte le budget M14 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 1 427 973.00 €
- Section d'investissement 1 079 309.00 €
-

Suite à la présentation du budget par Mme NADÉ, adjointe aux finances, Monsieur le Maire explique que pour la ligne « Travaux Divers » consécutive à l'ajournement du presbytère, les travaux futurs seront décidés par la Commission Travaux ET la Commission Finances.

Jean-Marie KLEIN demande si, suite à l'ajournement des travaux de réhabilitation du presbytère, ce bâtiment est en sécurité. En effet, des études ont été faites car c'était « un cas d'urgence » et maintenant, il s'inquiète de la situation, en espérant qu'il ne tombera pas !

Frédéric SCHUBNEL intervient en disant que le seul danger vient de la cheminée et que les choses à faire dans l'immédiat seront examinées en commission travaux.

29/2020 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT – EXERCICE 2020

Après présentation du budget primitif Lotissement de l'année 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE, adopte le budget du Lotissement équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 8 973 942.00 €
- Section d'investissement 9 327 178.00 €

Jean-Marie KLEIN s'étonne qu'il y ait encore des frais d'études de budgétés pour le lotissement.

Monsieur le Maire lui répond que c'est pour le solde de maîtrise d'œuvre et du géomètre.

André GLAUDE demande si les comptes définitifs du lotissement sont faits !

Monsieur le Maire lui dit que non pas pour l'instant car là c'est un budget prévisionnel.

Jean-Marie KLEIN demande si on ne devrait pas faire des « Travaux en Régie » avec les ouvriers communaux pour l'entretien de ce lotissement.

Monsieur le Maire lui répond que pour l'entretien de ce lotissement, il embauchera un ouvrier en CDD de manière à ce que ce quartier soit bien entretenu comme le reste de la commune.

30/2020 - BUDGET PRIMITIF DU CCAS – EXERCICE 2020

Monsieur le Maire présente, pour information, le budget primitif 2020 du CCAS qui a été adopté par le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, le 3 Juillet 2020.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 18 827.00 €

31/2020 - PROPOSITION POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire rappelle aux élus que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés suite aux élections municipales du 23 MARS 2014.

Les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants sont désignés par la Direction des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité propose les membres suivants :

• Membres titulaires :

<u>Frédéric SCHUBNEL</u>	<u>Denis URBANY</u>
<u>Céline NADÉ</u>	<u>Edmond-Pierre EMERAUX</u>
<u>Sandrine ZANCHIN</u>	<u>Jean PASTOR</u>
<u>Fatima BOUDJAOU</u>	<u>Sébastien ALBOUZE</u>
<u>Sylvie BUCHHEIT</u>	<u>Nicolle CHRISTEN</u>
<u>WALLERICH Alain</u>	<u>Denis OLIVIERI</u>

• Membres suppléants :

<u>Séverine BERGÉ</u>	<u>BECKER René</u>
<u>Christine JECKEL</u>	<u>BECKER Roland</u>
<u>Arnaud GRAFF</u>	<u>DE LEMOS Lionel</u>
<u>Roland BACH</u>	<u>Paul COLARDELLE</u>
<u>Joëlle CHARLES</u>	<u>KLEIN Jean-Marie</u>
<u>GORI Irène</u>	<u>André GLAUDE</u>

32/2020 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, outre le Maire, son président, cette commission doit être composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus à **bulletin secret**.

Sont candidats au poste de titulaires :

Mathieu KOPERA – Frédéric SCHUBNEL – Luc GUERDER

Sont candidats au poste de suppléants :

Edmond-Pierre EMERAUX – Jean-Marie KLEIN – Denis OLIVIERI

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- **Mr Mathieu KOPERA, 19 voix**
- **Mr Frédéric SCHUBNEL, 19 voix**
- **Mr Luc GUERDER, 19 voix**
Sont nommés membres titulaires.

- **Mr Edmond-Pierre EMERAUX, 19 voix**
- **Mr Jean-Marie KLEIN, 19 voix**
- **Mr Denis OLIVIERI, 19 voix**
Sont nommés membres suppléants.

33/2020 - COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la réforme du Code Electoral suite à la circulaire ministérielle du 12 Juillet 2018 qui précise notamment que les communes n'auront plus de « liste électorale » mais un « répertoire électoral unique » détenu au niveau national.

La nouvelle commission de contrôle de la liste électorale qui devra se réunir une fois par an a pour mission de vérifier les opérations d'inscription et de radiation transmises par l'INSEE.

Cette commission doit être composée de 5 membres nommés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal de :

- 3 membres pour la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix
- 2 membres pour la seconde liste

tout en sachant que le Maire, les Adjoints et les Conseillers Délégués ne peuvent pas siéger.

Aussi, il est proposé de nommer dans l'ordre du tableau :

- Julie POITOU
- Luc GUERDER
- Denis OLIVIERI
- Cindy JOLIVALT
- Mathieu KOPERA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de nommer les personnes susvisées à la commission de contrôle du répertoire électoral unique.

34/2020 - REMBOURSEMENT DE FOURNITURES

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de remboursement de Mr Jean-Marie CHRISTEN domicilié à DISTROFF 19 Quartier Bellevue.

En effet, durant la crise COVID-19, Mr CHRISTEN a fait l'acquisition d'élastique permettant la confection de masques tissus pour un montant de 43,85 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au remboursement à Mr Jean-Marie CHRISTEN de la somme de 43,85 €.

Cette dépense sera imputée à l'article 62878 du budget M 14 en cours.

35/2020 - CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois permanents adopté par le conseil municipal en date du 11/12/2019,

Considérant que, après avis favorable de la réunion de la Commission Administrative Paritaire en date du 6 Février 2020,

- Mr Denis RITTIE peut bénéficier d'un avancement de grade d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2020,
- Mme Martine CASAGRANDE peut bénéficier d'un avancement de grade d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2020,
- Mme Véronique CARON MARSEILLE peut bénéficier d'un avancement de grade d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} août 2020,
- Mme Michèle KLOP peut bénéficier d'un avancement de grade d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} août 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire et le tableau des emplois peut donc être modifié comme suit, à compter du 1^{er} août 2020 :

MAIRIE				
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	EFFECTIF	DUREEE HEBDOMADAIRE
Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	35 H
Administrative	Rédacteur	Rédacteur	1	28/35
Administrative	Adjt Administratif	Adjt Administratif 2 ^{ème} classe	1	35 H
SERVICE TECHNIQUE				
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1	35 H
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1	35 H
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1	35 H
ECOLES				
Médico-sociale	ATSEM	Agent Spécialisé Princ. 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	24/35 Temps partiel
Médico-sociale	ATSEM	Agent Spécialisé Princ. 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	24,09/35
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	22/35

Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	26h30/35
Technique	Adjoint Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	17/35
AGENCE POSTALE				
Administrative	Adj ^t Administratif	Adj ^t Administratif 2 ^{ème} classe	1	18/35
CENTRE CULTUREL + PERISCOLAIRE				
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1	35 H
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint animation 2 ^{ème} cl	2	35 H
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint animation 2 ^{ème} cl	1	27/35
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint animation 2 ^{ème} cl	1	23/35

DIVERS

Cindy JOLIVALT demande la parole afin de savoir si les jardins situés face à la Bibiche sont à vendre car Mr URBANY a téléphoné à ses beaux-parents pour leur poser cette question.

Mr URBANY lui répond qu'il n'a rien fait de tel.

Ils ont prévu de se rencontrer afin d'éclaircir cette histoire.

Geoffrey MARHOFFER fait une déclaration au conseil en disant qu'il avait fait un vote incohérent entre l'augmentation de l'indemnité des élus (pour laquelle il a voté pour), et l'attribution de la prime COVID pour les employés (pour laquelle il a voté Contre).

Il en tirera les conséquences pour l'avenir.

Le Maire :
Manu TURQUIA